

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1976)
Heft: 387

Artikel: Quand deux ménagères tapent sur la table
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1023995>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le sexe du socialisme

L'accent le plus fort du treizième congrès de l'Internationale socialiste : la défense des droits de l'homme. Nous le notons dans le dernier numéro de DP. Restait à préciser les droits de la femme...

Articulation entre la conférence du Conseil des femmes social-démocrates et le XIIIe Congrès de l'Internationale socialiste, une conférence-discussion sur le sexe et le socialisme (« Socialism on sexes »). Parterre attentif. 90 % de femmes.

L'establishment des partis socialistes tremble quand les femmes menacent de faire sécession. Le socialisme n'a pas de sexe, pose un leader. O Marx et Jaurès, Rosa Luxembourg et Flora Tristan, et tous les autres, innombrables héros sans nom de la lutte pour la justice et la démocratie, castrés sans discrimination au nom du repos de l'Internationale.

Pour ma part, je préférerais le voir hermaphrodite, le socialisme, c'est-à-dire unificateur, à l'image des combats par lesquels des hommes et des femmes ont créé les fondements des mouvements socialistes.

Avez-vous remarqué, chers camarades de l'Internationale, que l'oppression et la répression unissent les sexes, alors que le succès et le pouvoir les séparent ?

Nous ne sommes pas vos rivaux, avez-vous dit. Hé oui !...

Des kilos de résolutions

Viennent les récriminations des femmes. Des kilos de résolutions ont été votées en vue d'apporter plus de justice dans les partis de l'Internationale. Elles n'ont pas été appliquées. Dans leurs tentatives d'accès à la vie politique, les femmes se heurtent à des barrières...

Une nouvelle. Le futur gouvernement de Jimmy Carter aura au moins une femme et un noir. Ils seront seuls en compagnie. Le Congrès de l'Internationale élira à son bureau Mme Irène Pétry,

présidente du CFSD. Elle y sera seule... en bonne compagnie.

En passant, on a écorché le MLF. On ne veut pas considérer, à l'Internationale, que de tels mouvements, quelles que soient les réserves qu'on puisse émettre à leur sujet, ont fait plus en une dizaine d'années pour la prise de conscience et l'autonomie des femmes que cent ans de militantisme dans les partis ouvriers. Evidemment, la sécession...

Alors, que faire ? Serait-ce une question de mentalité ? demande poliment M. Mansholt. Tomberions-nous dans une de ces terribles spirales du réformisme : comment changer les mentalités sans modifier le modèle socio-culturel qui les forme, avec quel levier agir sur ce modèle socio-culturel si les mentalités en dépendent ?

Une idée venue du Nord

L'issue est venue du Nord, d'un Norvégien à la voix calme : les hommes doivent modérer leurs ambitions et assumer une part des charges familiales. C'est la porte étroite. Les Nordiques s'apprêtent à la franchir. Les autres hommes suivront-ils ?

Yvette Montangero

Quand deux ménagères tapent sur la table

Tout a commencé avec les voitures que l'on garait sur un trottoir trop large. Dans ces blocs d'immeubles de la banlieue genevoise en bordure de l'avenue d'Aire, on avait supporté pendant des années les manœuvres de ces automobilistes, dangereuses pour les passants et pour les jeux des enfants. Un jour, une ménagère en parle à une autre ménagère; elles rédigent ensemble une pétition; le concierge récolte deux cents signatures. Le propriétaire, dont aucun intérêt n'est en jeu dans l'opération, donne sans difficulté satisfaction aux pétitionnaires.

L'élan est donné; des mères de famille viennent de faire l'expérience de leur pouvoir — encore bien modeste — sur l'aménagement de leur espace.

Ce succès les incite à s'attaquer à un problème plus délicat : comment assurer la sécurité des écoliers qui doivent traverser une avenue extrêmement rapide pour se rendre à leur école ?

Les bases d'une association permanente

Les deux « militantes » sont six, maintenant; et le tract qu'elles distribuent en guise de convocation attire une cinquantaine de voisins.

La discussion montre que l'aménagement du quartier pose suffisamment de questions pour qu'une association permanente soit créée¹. Celle-ci luttera en premier lieu pour la création d'une place de jeux près de l'école et surtout d'un espace vert dans la grande propriété familiale voisine.

Les termes du pari : pourquoi, les autorités n'en viendraient-elles pas à conditionner l'acceptation du plan d'aménagement, voire l'acceptation d'une autorisation de construire qui vaudra au propriétaire une plus-value considérable — l'Union Carbide projette d'installer là son centre administratif — à la remise d'une parcelle de verdure à la collectivité ?

Nouveaux tracts, nouvelles collectes de signatures. L'association est reçue par les commissions du Grand Conseil, du Conseil municipal. Une exposition, photos à l'appui, est organisée. Pour un problème annexe, celui de l'école, on prendra contact avec les associations des quartiers voisins, de manière à ne pas mener une lutte qui détériorerait la situation d'autres habitants.

L'action se rode très vite; et le groupe se montre tout aussi efficace dans le maquis de la procédure parlementaire que dans l'animation du quartier.

¹ Aujourd'hui : Association de défense du quartier Saint-Jean-Cayla - avenue d'Aire. Case postale 99, 1211 Genève 18.

Grand écho parmi les femmes

Le petit noyau des débuts a continué à s'agrandir; il comprend une dizaine de personnes, dont deux ont appartenu à des organisations de gauche, mais aucune à un parti traditionnel; même absence des partis parmi la quinzaine de personnes qui, à l'occasion, diffusent un tract, collectent des signatures. Lancée par des femmes, l'action trouvera un écho particulier parmi les femmes qui aujourd'hui forment la moitié des membres actifs du groupe; ce qui ne va pas sans poser des problèmes à certaines d'entre elles dont le conjoint a tout d'abord de la peine à accepter cette activité autonome et toutes ses conséquences pratiques : retours tardifs après des réunions qui se prolongent... ce n'est qu'un exemple parmi d'autres !

L'association a également intégré les petits propriétaires voisins qui, eux pour des raisons plus individuelles, craignent les constructions projetées. En fait, l'ensemble du quartier approuve l'entreprise et les personnes âgées ne sont pas de reste lorsqu'il s'agit de manifester leurs encouragements.

D'abord, pas de soutien des partis

Ce renouveau d'activité, de prise de conscience, dans un quartier jusqu'alors sans histoire, sinon sans problèmes, est d'autant plus frappant qu'il a pris naissance sans aucun soutien des partis politiques, au moins dans sa phase préparatoire.

Il y a mieux : lors de la deuxième réunion publique, un homme se lève pour prendre la parole; ne s'agit-il pas d'un conseiller municipal vigilant, le seul à avoir voté contre le plan d'aménagement de la campagne Masset (un des projets tests d'aménagement de la région genevoise, recouvrant justement les projets du groupe de quartier en cause. Réd.) !

Par la suite, les communistes sauront se faire les avocats attentifs de ce mouvement populaire dans les conseils communaux et cantonaux.

Les socialistes, eux, n'ont pas su faire la part des contraintes qui pèsent sur un magistrat — M. Ketterer, socialiste, est responsable du service immobilier de la Ville de Genève — et des responsabilités qui peuvent être celles d'un groupe d'opposition. Le rapport des forces qui guide le magistrat — législation actuelle, composition de l'exécutif communal — se trouve à l'évidence modifié par l'apparition d'une association d'habitants constructive !

Obtenir pour la collectivité des espaces verts au moment du vote d'un plan d'aménagement n'est du reste pas un objectif utopique puisque dans la banlieue de Genève la commune de Lancy, qui

est loin d'être révolutionnaire, met systématiquement à profit cette occasion pour parvenir à ses fins dans cette perspective-là.

Un premier pas

Concrètement, il n'empêche que le combat des habitants que nous avons rencontrés est délicat : le terrain convoité n'est pas propriété publique, le plan d'aménagement est déjà voté, seule reste en suspens l'autorisation de construire. Mais des femmes et des hommes apprennent à mettre en commun leurs forces; il y a peu de chances pour qu'ils baissent les bras à l'avenir.

Des parlementaires face à l'exécutif

On se souvient du refus pour le moins raide opposé par le Conseil fédéral à l'initiative de Franz Weber sur la construction des routes nationales. L'exécutif central a récidivé dans le cas de l'initiative « Albatros » sur la pollution atmosphérique due aux véhicules à moteurs : le refus n'était là pas moins net; les initiateurs étaient, avec un minimum de formes, renvoyés à leurs divagations marginales, et priés de se reporter aux propositions des spécialistes de la Confédération qui avaient « planché » sur le sujet plus à fond qu'eux, et pour tout dire de façon plus réaliste. Bref, le courant n'avait pas passé, ou si faiblement, entre les signataires des deux textes et le gouvernement, signe d'un fonctionnement insuffisant de nos institutions démocratiques. C'était au moins le constat superficiel que l'on pouvait faire à la lecture des textes publiés par le Conseil fédéral.

Vient nuancer ce jugement l'examen en profondeur des délibérations des parlementaires sur ces deux objets. C'est ainsi que dans la commission du National examinant l'initiative Weber, il s'est trouvé des voix pour souligner qu'il ne fallait pas ignorer que de larges milieux s'étaient prononcés pour la démocratisation dans la construction des

routes nationales; c'était reconnaître le poids politique de l'initiative (de là, par exemple, un conseiller a proposé que l'on réexamine le plan de construction en cause). Examinant pour sa part l'initiative Albatros, une autre commission du National s'est trouvée divisée : n'a-t-on pas vu une minorité proposer de soumettre le texte au vote populaire sans recommandation gouvernementale?

Contestation bienvenue

Ces signes de contestation face à la raideur des diagnostics officiels sont encourageants. C'est que des parlementaires assument leur rôle face à des autorités et une administration qui ont tendance à se contenter d'une approche très technique des problèmes, tenues à l'écart qu'elles sont de toute confrontation directe avec des mouvements d'opposition implantés « dans le terrain ». C'est que des parlementaires ont — encore faiblement bien sûr — tenu leur rôle de courroie de transmission, tentant de contrebalancer l'isolement de l'exécutif (encore visible dans les réponses cassantes rappelées plus haut), transposant en quelque sorte au niveau fédéral le contact avec des groupes de citoyens critiques dont peuvent bénéficier les autorités cantonales et communales.